

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 4 février 2019 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Meagan Reid, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

2019-020 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 4 février 2019. Il est 19 h.

5 personnes sont présentes dans la salle.

ADOPTÉ

2019-021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Aucune question

CORRESPONDANCES DU MOIS DE JANVIER 2019

- | | | |
|---|-------|--|
| 1 | QA.70 | Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
<i>Modification du minutage des deux de circulation</i> |
| 2 | AE.20 | Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
<i>Construction d'une caserne à Ascot Corner</i> |
| 3 | FD.60 | Fondation Christian Vachon
<i>Journée Natalie Champigny</i> |

2019-022 CORRESPONDANCES DE JANVIER 2019

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois de janvier 2019 soient reçues.

ADOPTÉ

2019-023 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par la conseillère Meagan Reid
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 soient acceptés tels que présentés, les conseillères et les conseillers ayant reçu copie.
ADOPTÉ

**2019-024 RAPPORT ANNUEL 2018 - RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS**

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville de East Angus accepte le dépôt du rapport annuel 2018 de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus.
ADOPTÉ

**2019-025 NOMINATION D'UN PROCUREUR ET D'UN PROCUREUR
SUPPLÉANT POUR REPRÉSENTER LE DIRECTEUR DES
POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES**

ATTENDU QU'une entente relative à la poursuite de certaines infractions criminelles et pénales devant la Cour municipale de East Angus est intervenue entre la Ville de East Angus, le Ministre de la Justice du Québec et le Directeur des poursuites criminelles et pénales;

ATTENDU QUE l'article 2.3 de cette entente stipule qu'un procureur est choisi et rémunéré par la Ville de East Angus pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la cour municipale;

En conséquence,
Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le Conseil de la Ville de East Angus demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner, Me Maxime Lauzière pour le représenter en application de l'« Entente relative à la poursuite de certaines infractions criminelles et pénales devant la cour municipale de la Ville de East Angus » et en son absence Me Miguel Mpetsi Lemelin ou Me Élisabeth Croteau.
ADOPTÉ

2019-026 VENTE DE TERRAIN – SOUDURE MARCOTTE

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le secrétaire-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de East Angus les documents concernant la vente du terrain 4 538 563 du cadastre du Québec, situé sur la rue David-Swan à Soudure Marcotte, pour un montant de 60 600 \$ excluant les taxes.

QU'advenant qu'aucune construction ne soit érigée en date du 31 décembre 2020, la Ville reprendra le terrain au même prix que la vente initiale.
ADOPTÉ

2019-027 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de janvier au montant de 471 389.17 \$ ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de janvier au montant de 79 292.93 \$, soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

2019-028 ADJUDICATION DE CONTRAT – PUBLICITÉ DR

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat de fournitures d'objet pour la promotion de la Ville à Publicité DR, pour un montant de 6668.80 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 18 janvier 2019. **ADOPTÉ**

2019-029 ADJUDICATION DE CONTRAT – AVIZO

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat d'analyse et rapport pour l'installation de compteurs d'eau dans les I.C.I. de East Angus à Avizo, pour un montant de 18 500 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 7 novembre 2018. **ADOPTÉ**

2019-030 AUTORISATION APPEL D'OFFRES – FOURNITURE DE CONTENEURS, LEVÉE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES, SECTEUR INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le directeur général David Fournier, ainsi que secrétaire-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à procéder à l'appel d'offres pour la fourniture de conteneurs, levée et transport des matières recyclables, secteur industries, commerces et institutions. **ADOPTÉ**

2019-031 AUTORISATION APPEL D'OFFRES – DÉNEIGEMENT DES RUELLES ET DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX POUR LES SAISONS 2019-2020-2021 ET 2022

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le directeur général David Fournier, ainsi que secrétaire-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à procéder à l'appel d'offres pour le déneigement des ruelles et des stationnements municipaux pour les saisons 2019 à 2022. **ADOPTÉ**

**2019-032 AUTORISATION APPEL D'OFFRES – SOUFFLAGE DE LA
NEIGE DANS LES RUES DE LA VILLE POUR LES SAISONS
2019-2020-2021 ET 2022**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le directeur général David Fournier, ainsi que secrétaire-trésorier Bruno
Poulin soient autorisés à procéder à l'appel d'offres pour le soufflage de la neige
dans les rues de la Ville pour les saisons 2019 à 2022. **ADOPTÉ**

**2019-033 AUTORISATION APPEL D'OFFRES – POUR LE
BALAYAGE DE RUES EN PÉRIODE ESTIVALE POUR LES
SAISONS 2019-2020-2021 ET 2022**

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le directeur général David Fournier, ainsi que secrétaire-trésorier Bruno
Poulin soient autorisés à procéder à l'appel d'offres pour le balayage de rues en
période estivale pour les saisons 2019 à 2022. **ADOPTÉ**

2019-034 ADJUDICATION DE CONTRAT – DANY FORTIN

Proposé par la conseillère Meagan Reid
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjudge le contrat à Dany Fortin pour l'entretien des terrains de
soccer, pour un montant de 14 500 \$, conformément au document daté du 3
février 2019. **ADOPTÉ**

**2019-035 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé depuis 13
ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de
développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres
enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de
la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs
sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions
de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de
dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à
persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'encore 20 %
de ses jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études
secondaires (25,4 % pour les garçons et 14,4 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes
pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ
439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du Projet PRÉE et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE la Projet PRÉE organise, du 11 au 15 février 2019, la 10^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème «Nos gestes, un + pour leur réussite », que celle-ci se veut un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Il est unanimement résolu

DE PROCLAMER que les 11, 12, 13, 14 et 15 février 2019 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Projet Partenaires pour la réussite éducative et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative.

ADOPTÉ

2019-036 BARRAGE ROUTIER – 19 AVRIL 2019

ATTENDU QUE Caritas Estrie souhaite organiser un barrage routier pour la Campagne du pain partagé;

ATTENDU QUE le barrage routier se tiendra le vendredi 19 avril 2019 à l'intersection de la rue Saint-Pierre et Angus Nord;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville accepte la tenue d'un barrage routier pour la Campagne du pain partagé de Caritas Estrie, le vendredi 19 avril 2019 à l'intersection des rues Saint-Pierre et Angus Nord.

ADOPTÉ

**2019-037 REMERCIEMENTS – POMPIERS VOLONTAIRES ET
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu

QUE des remerciements soient adressés aux pompiers volontaires et aux membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la région de East Angus pour l'excellent travail effectué et pour leur dévouement au sein de notre communauté.

ADOPTÉ

**2019-038 MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE
AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR
L'HORIZON 2019-2023**

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est unanimement résolu

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉ

Le conseiller Michel Champigny quitte l'assemblée, il est 19 h 16.

2019-039 DON – JOURNÉE NATALIE CHAMPIGNY

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville fasse un don de 50 \$ à La Fondation Christian Vachon dans le cadre de la Journée Natalie Champigny.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

Le conseiller Michel Champigny rejoint l'assemblée, il est 19 h 17.

2019-040 REMERCIEMENTS – CARNAVAL 2019

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville remercie la Maison des Jeunes Actimaje pour le travail et le dévouement dont elle a fait preuve pour l'organisation du Carnaval d'hiver 2019.
QUE la Ville remercie également, les employés municipaux Vincent Héraud, David Fournier, Richard Thériault et André Aubin, ainsi que les élus municipaux pour leur dévouement lors de cette activité.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

2019-041 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 19 h 27.

ADOPTÉ

**Lyne Boulanger, mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, secrétaire-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2019-027	Approbation des comptes
2019-028	Adjudication de contrat – Publicité DR
2019-029	Adjudication de contrat – Avizo
2019-034	Adjudication de contrat – Dany Fortin
2019-039	Don – Journée Natalie Champigny